

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110708-0000007950-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 13/07/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-7-9-2

Séance du vendredi 8 juillet 2011

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

**LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT
SOUTIEN A L'ORGANISATION DU RALLYE DE FRANCE-ALSACE 2011**

La Commission Permanente du Conseil Général,


- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 8 décembre 2010 relative au Budget Primitif 2011 – Les moyens d'intervention en faveur du sport, rapport N° CG 2010 4-9-1,
- VU la délibération N° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuver le partenariat du Département du Haut-Rhin avec la FFSA pour l'organisation du Rallye de France Alsace;
- Attribue à la FFSA une subvention départementale de 180 000 €;
- Approuve la convention de partenariat avec la FFSA jointe à la délibération et autorise le Président à la signer;
- Impute cette somme au budget départemental 2011 de la manière suivante:

Rubrique	RALLYE
<i>Programme</i>	E732 C
<i>Code</i>	25577
<i>Imputation</i>	65-32-6574
<i>Montant</i>	180 000,00 €

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président


Remy WITH

Adopté
3 voix contre :
Pierre FREYBURGER
Frédéric HILBERT
Henri STOLL

2 abstentions :
Daniel ADRIAN
Armand REINHARD